Date de dépôt : 29 mai 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Véronique Kämpfen : Quel outil pour l'évaluation des soins en EMS ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La Suisse connaît aujourd'hui trois outils d'évaluation des soins en EMS. Deux d'entre eux, BESA et RAI, permettent d'évaluer les soins donnés alors que le troisième, Plaisir, permet d'évaluer les soins requis.

A Genève, les hôpitaux utilisent RAI, tout comme les services de soins à domicile, qui utilisent RAI express, une version simplifiée.

Les EMS sont encore rattachés au système Plaisir, ce qui pose différents problèmes, comme la lourdeur administrative et la difficulté d'une planification au plus près des besoins réels des EMS.

Actuellement, le système RAI est en test dans quelques EMS du canton.

Mes questions sont les suivantes :

- Dans quels EMS ces tests sont-ils en cours?
- Jusqu'à quand durent-ils?
- S'ils sont concluants, le système RAI sera-t-il mis en place dans l'ensemble des EMS du canton?
- Si oui, dans quels délais ce changement est-il planifié ?
- Quels sont les avantages comparatifs entre RAI et Plaisir?

Je vous remercie, Mesdames les conseillères d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, de vos réponses.

QUE 1064-A 2/3

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il convient de préciser que l'outil RAI utilisé aujourd'hui par les HUG et l'IMAD n'est pas le même que la suite interRAI combinant plusieurs modules complémentaires auxquels ces deux institutions devront s'adapter à terme et qui est aujourd'hui en test dans trois EMS du canton.

Sur mandat du Groupement Romand des services de Santé Publique (GRSP), le groupe de travail inter-cantonal (GE, VD, JU, NE, VS) du projet interRAI-Romandie visant à remplacer l'outil PLAISIR pour déterminer la charge en soins des résidants d'EMS, a mandaté le Centre universitaire de médecine générale et santé publique (UNISANTE) à Lausanne pour réaliser une étude économétrique. Quelque vingt EMS de tous les cantons participent à un pilote « temps de soins » avec 1300 résidants. Ce pilote permettra de comparer les évaluations PLAISIR et interRAI-iSLD (soins de longue durée) pour un même résidant, d'analyser la concordance des résultats obtenus et de mesurer les écarts selon les 12 degrés OPAS (art. 7a) qui déterminent la contribution des assureurs-maladie et le financement résiduel cantonal des soins. En parallèle, une évaluation clinique d'interRAI-iSLD est en cours pour adapter l'application logicielle.

- Dans quels EMS ces tests sont-ils en cours?
 Fort-Barreau (71 lits), de la Rive (48 lits) et Val Fleuri (235 lits).
- Jusqu'à quand durent-ils?
 Fin 2019.
- S'ils sont concluants, le système RAI sera-t-il mis en place dans l'ensemble des EMS du canton?

Oui, pour autant que l'impact sur les coûts soit maîtrisé.

- Si oui, dans quels délais ce changement est-il planifié?

L'objectif actuel est au 1^{er} janvier 2022 lors du renouvellement des contrats de prestations avec les EMS, pour autant que la formation du personnel soignant puisse être préalablement assurée.

— Quels sont les avantages comparatifs entre RAI et Plaisir ?

La suite interRAI permet de disposer de modules compatibles adaptés aux différents secteurs du réseau de soins (hôpital, IMAD, EMS). Elle assure notamment une continuité dans la prise en charge avec un langage commun d'évaluation de l'état d'un patient au niveau santé, social ou environnemental et améliore le suivi clinique transversal des bénéficiaires ainsi que la mutualisation des bonnes pratiques. L'un des objectifs du changement d'outil

3/3 QUE 1064-A

d'évaluation est un meilleur financement des activités de la vie quotidienne (AVQ) et des troubles cognitifs par les assureurs-maladie.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI

Le président : Antonio HODGERS